

SOMMAIRE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
MIS EN LIGNE LE 15 JUILLET 2024

Numéro d'ordre	Objet de la décision
302	Approuvant les tarifs du Pôle Familles et Solidarités à compter du 1 ^{er} septembre 2024

Mis(e) en ligne le
15 JUIL. 2024

Envoyé en préfecture le 15/07/2024
Reçu en préfecture le 15/07/2024
Publié le **SLOW**
ID : 044-214401325-20240715-L2122_302_2024-AR

**DECISION L2122-22
N°302/2024**

**Approuvant les tarifs du
Pôle Familles et Solidarités à compter du 1^{er}
septembre 2024**

Le Maire de la Commune de Pornichet,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR en qualité de Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 2° et L2122-23,

Vu la délibération n°20.05.02 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de signature en la matière à Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22,

DECIDE

Article 1^{er} :

Fixe les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 identifiés, dans l'annexe jointe, par la colonne « Mode d'approbation : décision », pour les services suivants : accueil de loisirs, restauration scolaire, accueil périscolaire, Point Jeunes et Ludothèque.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire et à la trésorerie de Saint-Nazaire.

Fait à Pornichet, le 15 juillet 2024



Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.
La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

	tarifs applicables au 1er septembre 2021		Mode d'approbation : décision tarifs applicables au 1er septembre 2024	
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
Restauration scolaire				
QF				
<400	1,07	1,07	1,10	1,10
401 à 550	1,43	1,63	1,46	1,67
551 à 800	1,88	2,24	1,93	2,30
801 à 1100	2,34	2,70	2,41	2,77
1101 à 1400	3,10	3,26	3,19	3,35
1401 à 2000	3,56	3,87	3,66	3,98
2001 à 3000	3,97	4,17	4,08	4,29
3001 à 4000	4,38	4,58	4,50	4,71
>4000	4,78	4,99	4,92	5,13
Hors commune*	5,24	5,24	5,39	5,39
Adultes		3,82		3,93

Les enfants qui ont un PAI et apportent leur repas bénéficient d'une gratuité du service.

* sauf enfants pour lesquels la commune a signé une convention de dérogation.

Accueil de loisirs			
QF			
<400	3,10		3,19
401 à 550	6,30		6,48
551 à 800	9,40		9,68
801 à 1100	13,60		14,00
1101 à 1400	15,70		16,17
1401 à 2000	16,70		17,19
2001 à 3000	20,90		21,52
3001 à 4000	23,00		23,69
>4000	25,05		25,80
Hors commune	31,35		32,29

Les enfants qui ont un PAI et apportent leur panier repas bénéficient d'une déduction de 1 € par jour.

Le tarif veillée est fixé ainsi: 1 repas maternelle + 3 1/2 h de périscolaire

Le tarif séjour est fixé ainsi: nombre de jours X prix de journée X 2

Accueil périscolaire (tarif à la 1/2 h)			
QF			
<400	0,10		0,10
401 à 550	0,31		0,31
551 à 800	0,36		0,36
801 à 1100	0,66		0,68
1101 à 1400	1,02		1,04
1401 à 2000	1,32		1,36
2001 à 3000	1,43		1,46
3001 à 4000	1,53		1,57
>4000	1,63		1,67
Hors commune*	2,09		2,14

* sauf enfants pour lesquels la commune a signé une convention de dérogation avec prise en charge périscolaire.



15 JUL. 2024

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 044-214401325-20240715-L2122_302_2024-AR

SLOW

Pour le Point jeunes:

Le tarif de sortie à la journée : sera calculé en additionnant les deux tarifs à la demi-journée selon les modalités suivantes :

Tarif 1/2 journée 1 = tarif pour le coût d'activité inférieur ou égale à 5.00€ hors encadrement

Tarif 1/2 journée 2 = tarif pour le coût d'activité compris entre 5€ et 20€ hors encadrement

Tarif 1/2 journée 3 = tarif pour le coût d'activité supérieur à 20.00€ hors encadrement

Point jeunes			
QF		journée séjour	journée séjour
<400		6,30	6,45
401 à 550		12,60	12,95
551 à 800		20,00	20,60
801 à 1100		25,05	25,80
1101 à 1400		31,35	32,30
1401 à 2000		37,60	38,70
2001 à 3000		43,95	45,25
3001 à 4000		50,25	51,75
>4000		58,60	60,35
Hors commune		62,70	64,60
QF	tarif 1/2 journée 1		tarif 1/2 journée 1
<400	1,10		1,10
401 à 550	2,10		2,15
551 à 800	3,15		3,25
801 à 1100	4,20		4,30
1101 à 1400	5,25		5,40
1401 à 2000	6,30		6,50
2001 à 3000	6,50		6,70
3001 à 4000	6,70		6,90
>4000	7,00		7,20
Hors commune	7,35		7,60
QF	tarif 1/2 journée 2		tarif 1/2 journée 2
<400	1,60		1,65
401 à 550	3,15		3,25
551 à 800	4,70		4,85
801 à 1100	6,30		6,50
1101 à 1400	7,85		8,10
1401 à 2000	9,40		9,70
2001 à 3000	11,00		11,35
3001 à 4000	12,60		13,00
>4000	14,15		14,60
Hors commune	15,70		16,20
QF	tarif 1/2 journée 3		tarif 1/2 journée 3
<400	2,90		3,00
401 à 550	4,70		4,85
551 à 800	7,10		7,30
801 à 1100	9,40		9,70
1101 à 1400	11,75		12,10
1401 à 2000	14,15		14,60
2001 à 3000	16,50		17,00
3001 à 4000	18,85		19,40
>4000	21,10		21,75
Hors commune	25,90		26,70



15 JUIL. 2024

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 044-214401325-20240715-L2122_302_2024-AR

Ludothèque		
PARTICULIERS FAMILLES		
<i>Adhésion annuelle</i>		
commune	15,30	15,75
RSA ASS AAH	gratuité	gratuité
Hors commune	20,40	21,00
Carte de prêt (10 jeux)	5,10	5,25
Prêt à l'unité	1,05	1,10
COLLECTIVITES		
<i>Adhésion annuelle</i>		
commune	gratuité	gratuité
Hors commune	30,50	31,40
Carte de prêt (10 jeux)	5,10	5,25
Prêt à l'unité	1,05	1,10
ASSOCIATIONS		
<i>Adhésion annuelle</i>		
commune	25,40	26,10
Hors commune	30,50	31,40
Carte de prêt (10 jeux)	5,10	5,25
Prêt à l'unité	1,05	1,10
VACANCIERS		
<i>Adhésion</i>		
par semaine	5,10	5,35
par quinzaine	8,15	8,40
par mois	12,25	12,60
Carte de prêt (10 jeux)	5,10	5,25
Prêt à l'unité	1,05	1,10
Assistantes Maternelles (LORS ACCUEIL RAM)	gratuité	gratuité
LOCATION MALLE FESTIVE (hors jeux surdimensionnés)		
<i>Adhésion annuelle</i>		
5 jeux	2,55	2,60
10 jeux	5,10	5,25
15 jeux	7,65	7,85
20 jeux	10,20	10,50
LOCATION JEUX SURDIMENSIONNES		
<i>Adhésion annuelle</i>		
1 jeu	5,10	5,25
4 jeux	15,30	15,75
10 jeux	30,55	31,45
15 jeux	45,80	47,15
20 jeux	61,10	62,90
Pénalité pour pièce manquante	1,05	1,10
pénalité pour non restitution de jeux	11,90	12,25



